

PART V
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

(RÉSOLUTIONS SOUMISES DÉFINITIVEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PAR LES COMMISSIONS)

Commission des Finances

- I. Que les subventions suivantes soient accordées pour la période 1936-8.

(a) *Subventions annuelles*

	francs or
Commission 6. Bureau des Télégrammes	1,200
„ II. Cartes Synoptiques (Paris-Meudon)	3,000
„ II. Immagini Spettroscopiche (Arcetri)	1,500
„ 19. Bureau de la Variation des Latitudes	2,500
„ 27. Ephémérides des Etoiles Doubles à Eclipse	800
„ 31. Bureau de l'Heure	8,000
Bureau de l'Union	6,000
	23,000

(b) *Subventions spéciales*

Commission 3. Liste Supplémentaire des Observatoires	500
„ 5. Bibliographie Mensuelle	1,500
„ 18. Longitudes Mondiales	10,000
„ 27. Listes de M. Nijland	300
„ 34. Orbite d'Eros	1,500
	13,800

2. Que l'unité de cotisation pour les années 1936-8 soit fixée à 300 francs or.

Commission 3. (NOTATIONS.)

1. Que la liste préliminaire de notations préparée par le Président de la Commission soit, après certaines modifications, imprimée dans les Transactions de l'Union à titre de liste recommandée provisoirement, et que les astronomes intéressés à la question soient invités à adresser au Président de la Commission les changements qu'ils y suggéreraient.

2. Que l'Union donne son approbation à la publication d'un complément mentionnant les changements et additions à la liste des Observatoires et des Astronomes publiée en 1931, sous les auspices de l'Union, par l'Observatoire Royal d'Uccle.

3. Que l'Union consacre, si possible, une somme, n'excédant pas cinq cents francs or, à aider la publication de ce complément.

Commissions 3 et 4

1. Que l'on adopte pour l'usage international: Universal Time (U.T.), Temps Universel (T.U.), ou Weltzeit (W.Z.), pour le Temps Moyen de Greenwich (G.M.T.), compté à partir de minuit.

2. Qu'à l'avenir Greenwich Civil Time (G.C.T.) ne soit plus employé.

Commission 4. (EPHÉMÉRIDES.)

1. Qu'à partir de la date de l'adoption des positions d'étoiles du FK3, les positions apparentes des 1535 étoiles de ce catalogue et de son supplément, soient publiées en un seul volume sous les auspices de l'Union Astronomique Internationale, avec toutes les explications nécessaires en anglais, en français et en allemand. Il est recommandé que les éphémérides nationales publient les positions apparentes de 200 étoiles au plus et que ces étoiles soient choisies dans le FK3. Il est recommandé, en outre, que l'impression soit entreprise par l'Angleterre et que les calculs soient partagés entre la France, l'Allemagne, l'Espagne et les Etats-Unis.

2. Que l'Union presse vivement la publication continue de l'Annuaire de Belgrade, qui contient les positions apparentes de 240 étoiles ne se trouvant dans aucune autre éphéméride, en attendant que les positions apparentes de toutes les étoiles fondamentales soient publiées en un seul volume.

3. Que l'Union considère comme très désirable, dans l'intérêt de la science en général, la publication prompte des Tables à 7 et 8 décimales préparées par le Prof. Peters et le Dr Comrie, pour les quatre fonctions trigonométriques principales, par secondes d'arc.

Commissions 4 et 8

Que FK3 soit le catalogue fondamental à utiliser par toutes les éphémérides astronomiques pour les calculs des positions apparentes des étoiles.

Commissions 4, 8 et 20

Que le programme de M. Noumerov pour la détermination des corrections systématiques des positions d'étoiles tirées des observations de petites planètes, et le programme similaire proposé par M. Brouwer soient encouragés comme étant de grande importance, mais qu'on retarde, jusqu'à la fin des périodes expérimentales des deux programmes, la formation d'un Sous-Comité d'une des Commissions existantes ou d'une Commission indépendante pour la coordination des deux programmes ainsi que l'encouragement à une coopération internationale des Observatoires et des Instituts de Planètes ou des Bureaux d'Almanach.

Commissions 4 et 20

1. Selon le désir d'environ la moitié des observateurs et des calculateurs de petites planètes et de comètes, il est suggéré que la résolution proposée (rapports, page 29 (3)) à propos des équinoxes étalons, ne soit pas appliquée aux observations dans l'opposition de la découverte, ni aux orbites préliminaires. La Commission 6 a déjà voté de conserver l'équinoxe du début de l'année courante pour les positions télégraphiques et a fait le nécessaire dans le Code pour l'annonce des positions rapportées à d'autres équinoxes, tels que 1950,0; 1900,0.

2. Il est donc suggéré que, pour le moment, certains almanachs continuent la publication des données nécessaires pour les orbites préliminaires, rapportées à l'équinoxe du début de l'année, en outre de celui de 1950,0.

3. Il paraît désirable de conserver les coordonnées solaires à 7 décimales, dont la précision est essentielle pour des calculs d'orbite d'objets s'approchant beaucoup de la Terre.

4. Il semble désirable que le calcul et la publication d'éphémérides précises de Vesta, et peut-être d'une ou deux autres petites planètes, soient entrepris, et, si cela est nécessaire, soient partagés entre différents almanachs.

Commission 5. (BIBLIOGRAPHIE.)

Etant donné l'intérêt que présente la publication rapide de renseignements d'ordre bibliographique, qu'une subvention de 100 livres sterling soit attribuée à la Bibliographie Mensuelle d'Astronomie.

Commission 6. (TÉLÉGRAMMES.)

Qu'une subvention de 1200 francs suisses or, soit attribuée annuellement au Bureau de Télégrammes Astronomiques jusqu'au prochain Congrès de l'Union.

Commission 8. (ASTRONOMIE MÉRIDienne.)

Que l'Union attire l'attention des observatoires sur la proposition relative à l'observation des étoiles galactiques, en vue de l'étude des mouvements propres des étoiles lointaines de cette zone. Qu'elle recommande aux observatoires qui en ont la possibilité, et particulièrement à ceux de l'hémisphère sud, d'entreprendre ce travail et de se mettre en rapport à ce sujet avec l'Observatoire de Paris.

Commission 10. (TACHES SOLAIRES.)

1. Que l'échelle originale 0-5 soit gardée pour l'estimation des nombres caractéristiques pour les plages faculaires et pour les filaments et que l'on emploie également des demi-unités.

2. Que les centres d'observations des taches solaires soient recommandés de publier chaque mois ou chaque trimestre les nombres qui caractérisent la fréquence des taches séparément pour la moitié de l'hémisphère nord et sud, est et ouest et de même le nombre des formations des nouveaux groupes.

3. Que la publication des nombres caractéristiques dans le *Bulletin for Character Figures of Solar Phenomena* édité par l'Observatoire fédéral de Zurich soit continuée au moins pour une autre période undécennale.

Commission 11. (PHÉNOMÈNES CHROMOSPHÉRIQUES.)

1. Que l'Union recommande l'observation, à des intervalles de cinq minutes environ, ou moins si possible, des protubérances actives et éruptives, soit avec le spectrohéliographe complété par le spectro-enregistreur des vitesses radiales de H. Deslandres soit par la méthode visuelle et photographique du spectrohélioscope-spectrohéliographe; soit à l'aide de l'observation photographique directe ou cinématographique, par la méthode de B. Lyot. Il serait désirable que ces trois méthodes fussent, autant que possible, employées concurremment, de manière que l'on puisse, dans l'avenir, reconnaître la plus appropriée aux possibilités et aux conditions météorologiques de chaque observatoire.

2. Que les subventions annuelles pour la publication des *Immaginei Spettroscopiche del Bordo Solare* et pour les *Cartes Synoptiques de la Chromosphère* soient renouvelées.

3. Qu'un effort soit fait pour achever la mise au point des spectrohélioscopes déjà en cours d'installation et pour augmenter le nombre de ces appareils, spécialement dans les régions du globe permettant l'observation au voisinage de o h. (U.T.).

Commission 12. (RADIATIONS SOLAIRES.)

Que les mesures de profils de lignes soient faites dans différents observatoires, et que l'on en compare les résultats, cela si possible, au moyen de lumière solaire intégrée pour quelques lignes choisies dans les régions $\lambda 4000-4200$ et $\lambda 6200-6300$. Les observatoires désireux de coopérer sont priés d'écrire au Président de la Commission 12.

Commission 14. (ÉTALONS DE LONGUEURS D'ONDE.)

1. En considération de l'éventualité de la proposition prochaine par le Comité International des Poids et Mesures de spécifications nouvelles et perfectionnées pour la production des étalons primaires, que l'Union ajourne toute action nouvelle sur cette question jusqu'à ce que le Comité des Poids et Mesures ait fait connaître ses recommandations.*

2. Que les valeurs à 8 décimales des 20 longueurs d'onde du néon de la Table II du Rapport soient adoptées comme étalons secondaires de longueur d'onde, sous la réserve qu'elles ne s'appliquent qu'aux conditions dans lesquelles elles ont été déterminées, à savoir avec des interféromètres de grand pouvoir de résolution, mais avec des étalons n'excédant pas 40 mm.

3. Que les nouvelles valeurs des 20 lignes du kripton de la Table III du Rapport soient adoptées comme étalons secondaires de longueurs d'onde.

4. Que la Commission 14 considère l'unification des notations pour le caractère et pour la description quantitative des lignes spectrales.

Commission 17. (NOMENCLATURE LUNAIRE.)

Que les travaux de la Commission soient continués sous la désignation plus générale de "La Lune". Que la commission soit divisée en deux sous-commissions:

1. Etude visuelle et photographique de la surface lunaire et recherches physiques.
2. Théorie mathématique et occultations.

Commission 18. (LONGITUDES.)

Que 10,000 francs or soit accordés à la Commission pour aider à la publication des résultats des mesures de longitudes effectuées en octobre-novembre 1933.

Commission 19. (VARIATION DES LATITUDES.)

1. Que l'Union remercie très vivement M. Kimura de ses longues années de travail sur la question des latitudes, le félicite de ses belles découvertes et lui exprime ses reconnaissances.

2. Que l'Union remercie les observateurs de toutes les stations internationales, ceux du 39ème parallèle et ceux des deux stations dans l'hémisphère austral.

* Voir p. 303.

Qu'elle remercie également tous ceux qui ont fait des observations ou des calculs aux stations auxiliaires.

3. Que l'Union exprime le vœu qu'il est désirable que l'on établisse une station internationale dans l'hémisphère austral au même parallèle que les stations de Adelaide et de La Plata.

4. Que l'Union est de l'avis qu'il y aura un grand avantage de confirmer les méthodes de réduction qui ont été employées pendant de longues années, et que, en tous cas, les méthodes en usage au Bureau Central doivent être approuvées par le Président de la Commission des Latitudes.

5. Etant donné que le siège du Bureau Central doit être transféré sous peu de temps en Europe, considérant que l'astronome royal de Grande-Bretagne ne maintient pas son offre de charger l'observatoire de Greenwich de la direction de ce bureau, que l'on accepte l'offre des astronomes et géodésiens italiens, c'est-à-dire que le Bureau Central soit placé sous la direction d'un institut italien, entendu que la présidence du bureau sera confiée à un astronome d'un autre pays que l'Italie.

6. Que la subvention accordée jusqu'ici au Bureau Central soit renouvelée.

Commission 20. (PETITES PLANÈTES.)

1. Que le nom de la Commission 20 soit changé en celui de: *Positions et mouvements des petites planètes, comètes et satellites.*

2. Qu'un Sous-Comité soit chargé de fournir les orbites et les éphémérides des comètes périodiques, de manière à éviter les répétitions et les omissions.

3. On demande aux Commissions 4, 8 et 20, d'envisager l'opportunité de remettre en astronomie de position les termes de l'aberration annuelle dépendant de l'excentricité de l'orbite terrestre et d'en rendre compte au prochain Congrès de l'Union.

4. En considération des difficultés qui ont été rencontrées par les calculateurs d'orbites et provenant des erreurs de réduction commises par les observateurs, il est recommandé que dans le cas d'observations visuelles l'observateur publie les différences mesurées, objet *minus* étoile de comparaison, accompagnées de la position adoptée pour l'étoile de comparaison et de la réduction pour l'aberration différentielle, la nutation et la précession. Dans le cas des observations photographiques dépendant d'un petit nombre d'étoiles seulement, les positions adoptées des étoiles devront être publiées accompagnées de la dépendance de chaque étoile relativement à l'objet mobile, exprimée avec au moins deux décimales.

Commission 22. (ETOILES FILANTES.)

1. Etant donné que certains des membres de la Commission travaillent aussi le problème de la Lumière Zodiacale, que cet objet, et les phénomènes connexes, soient confiés à une sous-commission de la Commission 22.

2. Que l'Union insiste à nouveau très respectueusement auprès du Gouvernement Français sur la grande importance que présenterait la prompt redécouverte et l'étude de la masse météorique de Chinguetti, dans l'Adrar; et auprès du Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, sur l'importance de nouvelles recherches sur la grande chute météorique de Sibérie de 1908. Elle exprime le regret qu'aucun travail récent n'ait été effectué au Météor Crater, dans l'Arizona, et elle croit qu'il est hautement désirable que l'exploration de cet endroit soit complétée.

3. Qu'il est important de déterminer si les poussières métalliques, qui se rencontrent dans l'atmosphère et se reconnaissent à simple observation par leur magnétisme, ont une origine météorique. On peut recueillir ces poussières à l'aide de moyens simples. Des observations simultanées, en des régions très diverses, vérifieraient la corrélation entre ces particules et les périodes riches en étoiles filantes. D'autre part, la réunion des récoltes fournirait une quantité permettant des analyses exactes.

Commission 23. (CARTE DU CIEL.)

Que l'Union recommande aux observatoires participants de terminer le plus tôt possible la prise des clichés de la carte et de les reproduire par les procédés les plus en rapport avec les moyens dont ils disposent, en se rapprochant autant que possible des conditions primitivement adoptées. Elle signale, comme un procédé acceptable, faute de mieux, la reproduction photographique par contact à l'échelle du négatif original. Elle appelle l'attention sur l'intérêt que pourrait présenter, à divers égards, la reproduction en positifs sur plaques de verre ou sur films souples transparents et la comparaison, après un certain temps, de ces positifs avec les négatifs originaux, afin de savoir si les images des étoiles faibles ne se conservent pas mieux sur les positifs que sur les négatifs.

Commission 25. (PHOTOMÉTRIE STELLAIRE.)

Que l'Union recommande que toute personne poursuivant des travaux de photométrie publie promptement et aussi complètement que possible les caractéristiques de leurs instruments, filtres colorés, plaques photographiques, etc.

Commission 27. (ÉTOILES VARIABLES.)

1. Que l'Union recommande que la subvention annuelle accordée par l'Union à M. Banachicwicz pour la publication des éphémérides (Cracovie) des étoiles doubles à éclipses soit continuée jusqu'au total de huit cents francs or et exprime le vœu que la division décimale du jour employée dans ces éphémérides soit comptée à l'avenir, à partir de midi de Greenwich.

2. Que les listes A, B, C, du Professeur Nijland, mises à jour, ainsi qu'une nouvelle liste D soient publiées par l'Union au moyen d'une subvention ne dépassant pas trois cents francs or.

Commission 29. (SPECTRES STELLAIRES.)

1. Que le Sous-Comité chargé des critères de classification de spectres stellaires continue ses travaux et examine la possibilité d'illustrer éventuellement son rapport au moyen de reproductions de spectres stellaires typiques.

2. Que le rapport du Sous-Comité chargé de la classification des étoiles du type Wolf-Rayet soit publié en appendice; et que Madame Gaposchkin-Payne soit invitée à joindre un second appendice contenant ses remarques; que le travail soit continué par le Sous-Comité.

3. Qu'un Sous-Comité soit chargé de la classification des spectres des étoiles nouvelles.

Commission 31. (BUREAU DE L'HEURE.)

1. Que l'Union émet le vœu que l'Observatoire Naval de Hambourg veuille bien communiquer au Bureau International de l'Heure dans le plus bref délai ses heures d'enregistrement des signaux de Nauen (0 h. et 12 h.) de façon à permettre la publication dans le *Bulletin Horaire* des heures demi-définitives des deux émissions.

2. Que les observateurs qui font état des données du *Bulletin Horaire* spécifient nettement la nature des éléments qu'ils y empruntent: Heure demi-définitive ou Heure définitive, Temps moyen ou Temps sidéral.

3. Que les subventions actuellement accordées soient renouvelées, à savoir:

Huit mille francs or, comme apport de l'Union Astronomique Internationale pour chacune des années 1936, 1937, 1938.

4. Que le Bureau International de l'Heure et les observatoires lui faisant connaître ou publiant eux-mêmes les heures d'émission ou de réception des signaux horaires en temps sidéral, soient invités à ne prendre en considération que le temps sidéral vrai, diminué des termes périodiques de la nutation, à longue et à courte périodes.

Que l'on applique cette mesure à partir du 1^{er} janvier 1936.

Commission 33. (STATISTIQUE STELLAIRE.)

1. Que l'Union recommande l'établissement de certaines tables indiquées dans le rapport de la Commission 33, dans le but de faciliter la réduction des mouvements stellaires dont on a souvent besoin dans les recherches statistiques.

2. Que l'Union attire l'attention sur les problèmes importants en relation avec les amas ouverts et encourage des déterminations nouvelles de mouvements propres, de vitesses radiales, de magnitudes, et de spectres, conformément à ce qui a déjà été inauguré par plusieurs observatoires.

3. Que l'Union attire l'attention sur l'importance de catalogues critiques complets d'orbites d'étoiles doubles visuelles et spectroscopiques.

4. Que l'Union recommande la suggestion du Dr Parvulesco d'adopter comme pôle galactique fondamental le pôle $\alpha = 12$ h. 40 m., $\delta = +28^\circ$ (1900), qui est employé dans les tables de coordonnées galactiques d'Ohlsson.

Commission 34. (PARALLAXE SOLAIRE.)

1. Que l'Union recommande qu'aucun programme de détermination de parallaxe solaire ne soit entrepris lors de l'opposition d'Eros en 1937, mais demande instamment aux observatoires de l'hémisphère nord de déterminer des positions d'Eros avec des instruments comparables aux astrographes ainsi qu'avec les cercles méridiens et cela sur un arc aussi étendu que possible.

2. Qu'une subvention de cent livres sterling soit accordée, destinée à assister le Dr Witt dans son travail sur l'orbite d'Eros.

Commission 36. (SPECTROPHOTOMÉTRIE.)

Que l'Union Astronomique désire attirer l'attention sur l'importance fondamentale pour les problèmes photométriques et spectrophotométriques, de posséder des plaques de sensibilité plus uniforme sur toute leur surface, et exprime le désir que les laboratoires de recherches des différents fabricants de plaques soient encouragés à étudier un problème qui rivalise d'importance avec celui de l'accroissement de la sensibilité des plaques.